

Information clients concernant la certification ISO 50001

La norme ISO 50003 : 2021 a été publiée en date du 31/05/2021. Selon une période de transition, elle annulera et remplacera l'édition précédente ISO 50003 : 2014.

Cette norme d'accréditation concerne principalement votre organisme certificateur, mais a quelques impacts pour vous en tant qu'organisme certifié.

Nb : Il n'y a pas de changement dans les exigences de la norme ISO 50001 : 2018 selon laquelle vous êtes certifié !

1. Nouveautés

Voici en résumé les principales modifications d'ISO 50003:2021 par rapport à ISO 50003:2014:

- La mise à jour des définitions pour inclure le temps d'audit, la durée de l'audit, ainsi que les termes en lien avec les audits multisites ;
- Le remplacement de l'expression « jours-hommes » par « journées d'audit » ;
- L'expression « informations documentées tenues à jour » est utilisée pour représenter les procédures, instructions de travail ou autres formes de documents contenant des informations de type qui, quoi, quand, comment ou pourquoi ;
- L'expression « informations documentées conservées » ou « enregistrement des preuves d'audit » est utilisée pour représenter les enregistrements qui démontrent ou apportent la preuve de l'exécution d'une exigence ;
- La mise à jour de la structure visant à garantir un meilleur alignement avec la norme NF EN ISO/IEC 17021-1 ;
- Pour le calcul des journées d'audit, **le nombre de types d'énergie a été modifié pour ceux qui couvrent au moins 80 % de la consommation totale** ;
- La modification des valeurs pondérées applicables aux facteurs de complexité ;
- La mise à jour des exigences en matière d'échantillonnage d'un SMEn¹ multisites ;
- La clarification de l'utilisation de documents IAF MD conformément à l'Annexe A et à l'Annexe B ;
- La clarification en A.2 des informations sur le personnel dédié au SMEn ;
- La modification des Tableaux A.3 et A.4 pour faire référence au temps d'audit plutôt qu'à la durée de l'audit ;
- La suppression des domaines techniques et l'ajout d'exigences en matière de compétences techniques ;
- En ce qui concerne **l'amélioration de la performance énergétique**, les éléments suivants ont été modifiés :
 - La définition au §3.6 de l'ISO 50003:2014 de l'« Amélioration de la performance énergétique » a été supprimée, mais le terme est défini dans la norme NF EN ISO 50001, qui est une référence normative ;
 - Pour les audits de surveillance, **l'accent a été mis sur le fait qu'une organisation doit démontrer « la mise en œuvre de mesures d'amélioration de la performance énergétique » plutôt que de démontrer « la réalisation de l'amélioration de la performance énergétique ».**

¹ SMEn : Système de management de l'énergie

Information clients concernant la certification ISO 50001

2. Processus de transition

L'IAF (International Accreditation Forum) a défini le processus de mise à niveau et de transition pour le passage de l'ancienne à la nouvelle version sous forme d'une résolution, reprise par le Cofrac.

2.1 Délai de transition

Le délai de transition a été défini à 30 mois, la norme ISO 50003 : 2014 deviendra donc caduque à partir du 30/11/2023.

2.2 Procédure de la transition

Selon l'avancement dans votre cycle de certification (surveillance, renouvellement), vous serez contacté en temps utile par votre Responsable Commercial pour obtenir les informations nécessaires à l'actualisation de votre offre commerciale.

.....

Pour toute question, les équipes d'Apave Certification se tiennent à votre disposition.